Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 36 (1964)

Heft: 8

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Section romande de l'USAL

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Section romande de l'USAL

Samedi 23 mai 1964, à l'Hôtel de Genève, place de la Navigation, Genève

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 1963.
2. Rapport du Comité et du rédacteur de la revue « Habitation ».
3. Rapport du caissier.
4. Rapport des vérificateurs des comptes.
5. Discussion et approbation des rapports.
6. Divers.

M. Maret, président, ouvre la séance à 10 h. 30. Il salue les délégués qui sont venus à Genève pour répondre à la convocation du comité.

Une fois de plus, nous constatons que les participants à l'assemblée annuelle sont plus nombreux que les inscriptions ne le faisaient prévoir.

Le problème du logement intéresse non seulement nos membres mais l'opinion publique en général qui s'inquiète de voir que les solutions efficaces se font toujours attendre. La crise dure depuis vingt ans et il est inutile de nier que nous ne sommes pas encore près d'en sortir.

Lorsque les mesures fédérales contre la surchauffe ont été annoncées, il a été bien précisé que les fonds mis à disposition de la construction de logements seraient réservés pour qu'il n'y ait pas de nouveaux retards dans ce domaine. Nous constatons, néanmoins, que les mesures proposées auront automatiquement un résultat négatif et vont freiner directement ou indirectement la construction qui nous préoccupe.

C'est pourquoi notre Comité central a fait appel à M. Max Weber pour lui demander de traiter ce sujet à l'assemblée des délégués suisses de l'USAL, les 30 et 31 mai à Bâle.

Nous sommes heureux que M. Max Weber ait accepté de traiter le sujet des « Mesures destinées à combattre le renchérissement et la surchauffe économique (influence sur le taux de l'intérêt) » devant notre assemblée suisse, d'autant plus que ses interventions aux Chambres fédérales, lorsqu'on a discuté la propriété par étage, étaient entièrement fondées.

Pour terminer son introduction, M. Maret exprime ses remerciements à la SCH de Genève qui a organisé la présente journée.

Il salue la presse, notamment les délégués de la « Voix ouvrière », de « Coopération », de « La Suisse », du « Journal de Genève » et des personnalités officielles de la ville.

Il remercie M. Ducor et la Fondation des terrains industriels Praille-Acacias de nous recevoir cet après-midi dans les tours de Carouge.

Le procès-verbal de l'assemblée 1963, qui a eu lieu le 18 mai à Sion, a été publié dans la revue « Habitation ». Il est adopté sans remarque.

Rapport annuel du comité

M. Maret donne lecture de ce rapport rédigé par lui-même (cf. numéro de juin de notre revue).

Rapport du rédacteur de la revue « Habitation »

M. Vouga se borne à signaler les éléments qui ont enrichi la revue et les quelques améliorations intervenues. Le volume de la revue s'enflant continuellement est devenu très important ces dernières années. Les pages de publicité sont en augmentation constante, ce qui accroît automatiquement le nombre de pages de la rédaction dont l'étendue doit être équivalente. Le rédacteur doit résoudre des problèmes souvent délicats et pressants. Il est recon-

La table du comité, de gauche à droite: MM. Ch. Richard, A. Jaquet, J.-P. Vouga, F. Hermenjat, A. Maret, président.

naissant de pouvoir tenir compte des objections et des remarques qui lui sont faites par ceux qui reçoivent la revue. Une entente est intervenue entre le rédacteur et le Centre suisse pour la rationalisation du bâtiment dont l'activité est assez spectaculaire. L'ASPAN (ou Association suisse pour le plan d'aménagement national) fournit fréquemment de la documentation. Une série d'articles ont paru au sujet de la protection des régions de montagne. A la fin de 1963, nous avons publié des documents sur le taux d'utilisation du sol dans les centres industriels avec les chiffres d'une enquête extrêmement sérieuse. L'Union internationale des architectes met aussi à notre disposition des documents très intéressants, notamment au sujet des polders aux Pays-Bas. Enfin, nous avons publié des documents relatifs à l'aide au logement dans les pays en voie de développement, ainsi que des documents des Nations Unies qui sont de nature à situer la position particulière de la Suisse. Nous avons publié également des documents inédits dans des pages illustrées supplémentaires se rapportant à un concours pour un ensemble résidentiel à Nyon. Deux bonnes nouvelles peuvent être annoncées à l'assemblée de l'USAL :

1. Les Imprimeries Populaires ont consenti à augmenter le nombre de pages en héliogravure qui sont mises à la disposition du rédacteur. Il faut souligner la qualité exceptionnelle du travail des Imprimeries Populaires. Les numéros illustrés qui étaient de six par an seront désormais de dix numéros sur douze.
2. Comme seconde bonne nouvelle, nous pouvons annoncer la collaboration, dès le numéro de mai, de Mme Isabelle de Dardel qui tiendra désormais dans chacun de nos numéros une « Page féminine ». Nous espérons que la rédaction de « Coopération » ne nous en voudra pas de partager le concours de Mme de Dardel.

Parmi nos projets, nous avons en préparation un numéro sur les réalisations de la ville de Genève, un autre numéro sur une cité résidentielle à Bienne. Enfin, un ou plusieurs numéros seront consacrés à la manière dont l'Exposition nationale envisage la solution de certains problèmes qui nous sont posés : « Aménagement du territoire », « La maison et l'homme » « Construction et préfabrication ».

Rapport du caissier

Les comptes administratifs de la section sont pratiquement équilibrés avec un modeste déficit de 37 fr. 95. La présentation définitive des comptes n'est pas encore acquise et le comité réitère la proposition qu'il avait faite à Sion, en 1963, c'est-à-dire de facturer les abonnements de la revue « Habitation » à 4 fr. aux groupes inférieurs à cinq cents abonnements et à 3 fr. 50 aux groupes plus nombreux des SCH de Genève et de Lausanne.

Concernant l'avenir, nous sommes prévenus par le Comité central que la cotisation centrale sera portée de 25 à 40 ct. selon décision qui doit être prise le 30 mai à Bâle. La cotisation de la Section romande n'étant pas modifiée, le total à payer sera, en 1964, sauf imprévu, de 70 ct. par appartement occupé.

Rapport des vérificateurs de comptes

M. Detrey procède à la lecture du rapport des vérificateurs et confirme les indications données par le président. La Commission de vérification, sans

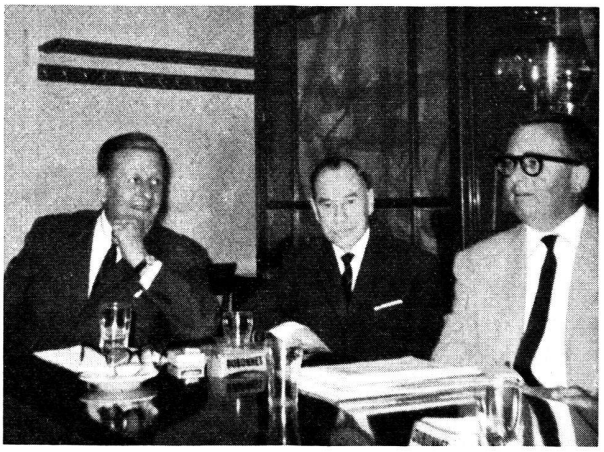

De gauche à droite: MM. Schumacher, Ch. Richard, J.-P. Vouga.

De gauche à droite: MM. F. Hermenjat, A. Jaquet, Schumacher, Ch. Richard.

s'opposer à ce qu'une nouvelle décision soit prise au sujet du prix de l'abonnement, ne peut pas faire autrement que de présenter les recettes de la revue en admettant que le prix de tous les abonnements servis était de 4 fr. par an.

Discussion et approbation des rapports

M. Mercier demande que l'assemblée procède en priorité au règlement de cette affaire de prix des abonnements.

M. Maret propose de mettre deux questions aux voix. La première étant de savoir si l'assemblée est d'accord que le prix des abonnements soit de 4 fr. pour les groupes inférieurs à cinq cents et 3 fr. 50 pour les groupes d'abonnés de cinq cent un et davantage. En second lieu, l'assemblée sera invitée à déclarer si elle est d'accord que cette décision soit appliquée rétroactivement pour l'année 1963. Selon la décision qui sera prise à ce sujet, une troisième et définitive rédaction des comptes sera présentée.

L'assemblée étant d'accord de procéder à un vote sur ces deux questions, le résultat est le suivant :

1. Par 30 voix sans opposition, l'assemblée accepte que le prix de l'abonnement soit de 4 fr. pour les sociétés qui prennent moins de cinq cents exemplaires et de 3 fr. 50 pour les sociétés qui prennent cinq cent un exemplaires et plus.

2. L'assemblée approuve, par 18 voix contre 4, que cette manière de procéder soit appliquée rétroactivement à l'année 1963.

M. Maret remercie l'assemblée et déclare que les comptes seront donc modifiés en conséquence.

M. Weiss déclare que, sur la récapitulation produite par le secrétariat, certaines sociétés ne demandent toujours aucun abonnement à la revue « Habitation ». L'assemblée devrait prendre une décision selon laquelle les sociétés membres doivent, au moins, abonner leur président !

Renouvellement de la Commission de vérification

Un suppléant doit être nommé à la Commission de vérification qui ne comprend plus que deux membres.

Sur proposition de M. Mercier, M. Pantet, président de la Société coopérative des logements ouvriers, à Yverdon, est nommé suppléant de la commission à l'unanimité.

Divers

M. Schumacher déclare qu'il lui paraît indispensable d'attirer l'attention du public sur les incidences des mesures contre la surchauffe sur le financement de la construction de logements.

Le comité a décidé d'organiser un débat pour lequel il sera fait appel aux conseillers nationaux. M. Richard nous donnera des précisions statistiques et techniques sur les projets des autorités fédérales. Il faut souhaiter que le plus de monde possible participe à cette rencontre.

Les autorités neuchâteloises qui se sont désolidarisées de l'action fédérale ne trouvent plus actuellement de capitaux pour financer la construction.

M. Richard précise que l'arrêté fédéral du 13 mars 1964 prévoit bien que le freinage des capitaux ne doit pas toucher l'agriculture ni la construction de logements à loyers modérés. Pourtant, des difficultés apparaissent.

M. F. Picot prononçant son exposé.

Un groupe de participants.

M. Ayer déclare qu'il serait heureux de participer à un tel débat qui vient à son heure.
Sur le plan fribourgeois, on arrive à l'étape où des réalisations sont devenues possibles, le Tribunal fédéral ayant donné raison aux promoteurs de l'initiative contre le Grand Conseil. L'Etat de Fribourg, enfin, a donné son accord pour la garantie d'un prêt en deuxième rang jusqu'à 17 millions de francs. Les mesures contre la surchauffe rendent cependant difficile l'octroi de nouveaux capitaux. On serait donc très heureux d'en discuter sur une base plus large.
M. Weiss déclare que le Comité central a été saisi de cette question depuis l'année dernière. La Société coopérative de cautionnement, qui avait permis tant d'espoirs, ne remplit plus son but. Elle ne veut pas consentir à mettre des capitaux à disposition pour 95 % des travaux, comme il serait nécessaire. La proposition a été faite de créer un nouveau fonds, géré par le Comité central de l'USAL.
C'est le Comité central qui n'a pas, à notre avis, une activité suffisante, comme M. Maurer l'a signalé à Interlaken.
La ville de Zurich, depuis bientôt vingt-cinq ans, offre des prêts qui couvrent jusqu'à 94 % des réalisations.
M. Jeanneret, de « Mon Logis », à Neuchâtel, souligne qu'il s'agit là d'un problème extrêmement important. Les mesures contre la surchauffe ont limité les capitaux disponibles dans tous les cantons. Il est essentiel et très important que l'Union suisse pour l'amélioration du logement s'occupe de ce problème. Même l'AVS, qui prêtait à 2 3/4 % autrefois, demande maintenant du 4 %, base sur laquelle il devient impossible d'entreprendre la moindre réalisation.
En conclusion, le débat proposé par M. Schumacher sera organisé dès que possible.
L'assemblée sera tenue au courant.
Mme Bisang prend la parole au nom de Mme Girard et remercie la Section romande de l'USAL d'avoir accepté l'adhésion de la « Demeure féminine » de Vevey.
L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée statutaire est close à 11 h. 30. Le secrétaire : F. Hermenjat.

Nous espérons reproduire l'exposé de M. François Picot, sur « La propriété par étage », dans notre prochain numéro. (Réd.)

Canton de Vaud

1960 : 429 512 habitants

Depuis le dernier recensement (1950), la population a augmenté de 13,8 %
Depuis 1850, elle a plus que doublé

Les résultats du recensement de 1960 pour le canton de Vaud viennent d'être publiés par le Bureau fédéral des statistiques. On y apprend notamment que la population des 386 communes vaudoises a passé, en dix ans, de 377 585 à 429 512 habitants, soit une augmentation de 13,8 %. Elle a plus que doublé depuis 1850, faisant un bond de 215 %.
Deux cent cinquante-sept communes enregistrent pourtant une diminution plus ou moins importante : les plus grands reculs sont signalés à Leysin (— 47,2 %) — diminution imputable à la fermeture des sanatoriums — Chanéaz (— 35 %), Vugelles-la-Mothe (— 34 %), Mézery-près-Donneloye (— 32,1 %), Champmartin (— 30,6 %) et Cerniaz (— 29,8 %).
Mais ces pertes sont compensées par les augmentations des districts de Lausanne (+ 28,6 %), Morges (+ 27,1 %), Nyon (+ 18,7 %), Yverdon (+ 15,8 %), Vevey (+ 13,4 %), La Vallée (+ 8,4 %), Lavaux (+ 2,8 %) et Grandson (+ 1 %).

Prilly en tête

Les communes où la population a le plus augmenté sont Prilly (+ 111,2 %), Renens (+ 87,8 %), Lonay (+ 87,3 %), Pully (+ 78,9 %), Ecublens (+ 76,5 %), Paudex (+ 66,6 %), Bogis-Bossey (+ 51,6 %), Epalinges (+ 53,8 %), Crissier (+ 53,3 %) et Bussigny-près-Lausanne (+ 51,8 %).
La capitale vaudoise, en passant de 106 807 à 126 328 a augmenté de 18,3 %. L'agglomération lausannoise comptait en 1960 environ 180 000 habitants. Les communes qui enregistrent une augmentation sont généralement les communes industrielles ou résidentielles.

Plus de naissances que de décès

Le mouvement de la population indique, par 1000 habitants, 13,3 naissances et 10,6 décès, soit un excédent de naissances de 2,7.
La répartition des habitants donne, pour 1000 habitants, 147 bourgeois de la commune de résidence,